

# Ville de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

---

## CEREMONIE DES VŒUX

**MERCREDI 9 JANVIER 2019 - 18<sup>H</sup> 30**

---

Mesdames, Messieurs,

Chers Habitants de Saint-Martin-lez-Tatinghem,

Chers Amis,

Bonsoir et Bienvenue.

Comme chaque année, c'est avec un plaisir non dissimulé que je vous accueille en compagnie du Conseil Municipal dans cette Salle des Fêtes Anicet CHOQUET, pour la traditionnelle cérémonie d'échanges des vœux à la population.

Vous connaissez mon attachement à ce temps fort et important de la vie de notre Cité qui permet, au cours d'une soirée festive et conviviale de retracer l'année écoulée et de vous présenter les perspectives d'avenir et les projets de votre équipe municipale.

Mais avant de vous en dire davantage, je veux sans plus tarder saluer les nouveaux élus du Conseil Municipal Jeunes de Saint-Martin-lez-Tatinghem qui ont été installés dans leurs fonctions le Samedi 10 Novembre et les remercier pour leurs bons vœux. Merci à vous tous d'avoir ouvert de si belle manière et avec autant d'assurance déjà cette cérémonie. Madame le Maire, Chère Anaïs, le Conseil Municipal Adulte veillera bien entendu à vous aider et à vous accompagner dans vos missions comme dans les projets qui guideront vos réflexions et vos échanges. Sans me tromper, je peux dire que vous resterez dans l'histoire de notre bonne Ville pour avoir été le premier Conseil Municipal Jeunes à avoir été élu à l'échelle de la Commune Nouvelle. Nous n'oublions pas Tunga RUTAYISSIRE et Henri RUFIN, respectivement Maires du Conseil Municipal Jeunes des Communes Déléguées de Saint-Martin-au-Laërt et de Tatinghem, comme l'ensemble des Conseillers pour leur engagement, les nombreux chantiers et opérations qu'ils ont pu mener ces dernières années.

Merci de votre présence toujours si nombreuse qui me permet de saluer bien cordialement :

- Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet de l' Arrondissement de Saint-Omer ;
- Monsieur Benoît POTTERIE, Député de la 8<sup>ème</sup> Circonscription du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Patrick LELEU, Procureur de la République ;
- Monsieur Sylvain MAHEO, Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer ;
- Monsieur François DECOSTER, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER, Vice-Président du Conseil Régional ;
- Madame Sophie WAROT, Conseillère Départementale, Présidente de Pas-de-Calais Tourisme ;
- Monsieur Rachid BEN AMOR, Conseiller Départemental ;
- Mesdames Laurence DELAVAL et Maïté MASSART, Conseillères Départementales ;
- Madame Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale ;
- Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et élus communautaires de la CAPSO ;
- Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux ;
- Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux des Communes du Nord, Membres du Groupe de Travail Marais ;
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
- Monsieur le Directeur de Greffe Honoraire du Conseil des Prud'hommes ;
- Madame la Commissaire de Police ;
- Monsieur le Représentant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Omer, Monsieur le Commandant de la Brigade de Saint-Martin-lez-Tatinghem, Messieurs les Gradés ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Saint-Omer ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des autorités administratives, civiles et religieuses en vos grades et qualités ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents, représentants et bénévoles des forces vives du monde associatif local ;
- Mesdames et Messieurs les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ;
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement et Délégués Départementaux de l'Education Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs et enseignants des groupes scolaires de la Ville ;
- Mesdames et Messieurs les représentants de la presse locale écrite et radiophonique.

L'an dernier, je vous expliquais les efforts et défis qui étaient les nôtres depuis la fusion pour parvenir à rassembler les ressources et les moyens distincts de chaque Commune au sein d'une

seule et même Administration Municipale, dans le but d'une action publique locale plus efficiente au service de tous les habitants de la Commune Nouvelle de Saint-Martin-lez-Tatinghem. Pour ma part, je n'ai jamais dérogé à cet objectif même s'il faut, je le regrette, composer parfois avec des courants contraires et peu porteurs d'horizon.

Fort heureusement, et plus que jamais, je reste animé et guidé par un profond optimisme et une envie indéfectible d'avancer pour le bien de notre Commune ! Aujourd'hui je crois pouvoir dire que notre opiniâtreté et nos efforts, mais aussi vos efforts et votre confiance, car je considère sincèrement que vous devez être associés en tant qu'habitants à cette réussite, portent leurs fruits puisque la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem dispose, pour 2019, de vraies marges de manœuvre pour financer des projets d'envergure au profit de l'amélioration de votre cadre de vie. Le Budget de la Commune Nouvelle, grâce à un travail financier prospectif et des choix rigoureux de gestion, dégage des marges d'auto-financement qui nous autorisent à conduire une politique ambitieuse d'investissements dans le cadre d'un programme pluriannuel qui a été validé lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire et adopté à l'unanimité à l'issue du vote du Budget Primitif 2018. Merci à Patrick TILLIER, Adjoint aux Finances, à Dominique LEMAIRE, Directeur Général des Services et à nos agents de la comptabilité pour leur rigueur et leur vigilance dans la gestion de nos finances communales.

Parmi ces projets, le plus important en 2019 est incontestablement le programme de rénovation du parc d'éclairage public. Après une phase administrative longue, mais indispensable de montage du dossier, les premiers travaux ont démarré en toute fin d'année 2018. Ils ont été confiés à l'Entreprise SNEF en co-traitance avec la Société Blot Electricité de Wizernes. Je rappelle que ce sont près de 1 000 points lumineux vétustes et énergivores qui seront remplacés à terme sur tout le territoire de la Commune, y compris les mâts sur les grands axes et dans les quartiers. Ces travaux porteront également sur la mise aux normes de deux carrefours à feux tricolores. C'est un projet de longue date, envisagé initialement par la Commune de Saint-Martin-au-Laërt et auquel est venu s'agréger la Commune de Tatinghem dans le cadre de la fusion. C'est en la matière, un exemple très concret de synergies dont peuvent profiter de plus petites communes dans le cadre d'une fusion. Il est évident que la Commune de Tatinghem, et ce n'est pas faire injures à ses élus en disant cela, ne disposait pas d'une taille critique suffisante, tant sur le plan technique que financier, pour réaliser un investissement aussi ambitieux, même limité à son périmètre territorial. Aussi, je me réjouis aujourd'hui de constater que la fusion permette d'effectuer des travaux d'ampleur qui profiteront indistinctement à l'ensemble des habitants des deux communes historiques regroupées désormais au sein d'une seule Commune.

Ambitieux financièrement, puisque le coût total des travaux s'élève à plus d'1,840 M€ TTC répartis en plusieurs tranches qui seront engagées dans le respect des marges budgétaires. La Fédération Départementale d'Énergie 62 nous accompagne financièrement à hauteur de 267 000 €, pour la première tranche dans le cadre de son programme SEVE (Suppression des Eclairages Vétustes). L'État est également co-financeur de cette opération au titre des subventions DETR à hauteur de 233 000 €. J'adresse mes remerciements à leurs représentants respectifs, Michel SERGENT pour la FDE 62, et Monsieur le Préfet représenté ici par Monsieur le Sous-Préfet, Jean-Luc BLONDEL, pour leur accompagnement financier indispensable à la conduite de ce projet.

Vous me permettez de m'attarder encore un instant sur ce dossier d'envergure pour notre Commune. Outre l'amélioration du cadre de vie, cet investissement s'inscrit dans la nécessaire maîtrise de nos consommations d'énergie. Le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter et l'actualité nous en apporte la preuve régulièrement. La maîtrise de nos consommations est un véritable enjeu pour la croissance verte et durable. Nous devons être acteurs de cette transition pour un avenir énergétique meilleur et durable. Enfin, c'est aussi une vraie satisfaction de savoir que tous les mâts et lanternes d'éclairage sont fabriqués et assemblés par une entreprise française, située dans l'Est de la France, selon un savoir-faire artisanal. Seules les diodes, ou autrement dit led, proviennent d'Asie sachant qu'il n'existe que 4 ou 5 grands fabricants dans le monde.

Dans la poursuite de cette même logique, nous avons investi dans la rénovation de nos menuiseries sur les groupes scolaires du Long Jardin et du Chemin Vert. Les menuiseries de la Mairie Déléguée de Saint-Martin ont également été remplacées, le tout pour un montant de 206 000 €. La mise en concurrence par la voie d'une consultation des entreprises nous a permis de réduire de 50 000 € la facture par rapport à l'estimation initiale. Cela représente en tout, 208 portes et fenêtres sur les 3 sites. Ces travaux nous permettent de maîtriser nos déperditions énergétiques. Ils contribuent à réduire notre empreinte carbone et à améliorer le cadre de vie de nos enfants, des enseignants et des agents communaux par une réduction de la pollution sonore, l'amélioration de l'isolation et une meilleure filtration des UV. Ces travaux vont se traduire par de réelles économies sur la facture énergétique. En 2019, le groupe scolaire Léon Blum bénéficiera lui aussi d'un programme de remplacement de ses menuiseries sur les bâtiments concernés. Le coût de cette opération a été estimé à 90 000 €. Les fenêtres actuelles du réfectoire de l'École du Long Jardin laisseront également place à des fenêtres isolées par double vitrage.

Au travers ces projets importants et ambitieux, nous activons 3 leviers, 3 piliers du Développement Durable, le volet social-sociétal, le volet environnemental et le volet économique.

Le volet sociétal tout d'abord, pour une amélioration du cadre de vie pour chaque habitant mais également pour l'ensemble des personnes traversant la Commune. Les carrefours à feux tricolores seront normés PMR, adaptés aux personnes à mobilité réduite avec également la mise en place d'un signal sonore pour aider les déplacements des personnes mal voyantes. Les voies piétonnes et pistes cyclables, que l'on appelle aussi les liaisons douces, seront équipées de détecteurs de présence, les éclairages des passages piétons seront optimisés pour sécuriser au maximum les traversées des piétons. Cette amélioration du cadre de vie concourra à rendre la Commune encore plus attractive et agréable.

Le volet environnemental ensuite, par une diminution de la pollution liée aux éclairages afin de veiller au respect de la biodiversité.

Le volet économique enfin, avec une diminution de notre facture d'électricité de l'ordre de 70 % et des coûts liés à la maintenance. Sur certains secteurs, l'intensité de l'éclairage pourra varier grâce à des horloges astronomiques réglées en fonction de l'heure de lever et de coucher du soleil. Les économies projetées sur la facture d'électricité comme sur les coûts de maintenance sont évaluées à 80 000 € par an. Il s'agit d'un investissement vertueux qui sera en partie financé par les économies ainsi réalisées. Vous l'aurez compris, au terme de cette opération, entre subventions et économies, le reste à charge de la Commune sera très faible pour ne pas dire insignifiant.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs administratifs et techniques de la Ville placés sous l'autorité de Dominique LEMAIRE, Directeur Général des Services, ayant collaboré et participé à la réussite de ces projets. Merci également à Jean-Paul HOLLANDER, Adjoint aux Travaux, qui a été mobilisé de longs mois sur ces dossiers, tout comme Jean-Philippe QUAGEBEUR, Directeur des Services Techniques.

Je souhaite également vous annoncer que nous allons lancer, et ce très rapidement, puisque le démarrage est programmé dans quelques semaines, un grand programme de réfection des voiries. Le premier programme reprend :

- La réfection de la rue des Iris avec également les travaux d'accessibilité des traversées piétonnes (démarrage des travaux le 28 février) ;

- L'achèvement des travaux rue de Calais sur laquelle, après les travaux réalisés par les services du Département, la Commune va effectuer des travaux de mise en accessibilité des traversées piétonnes et de création des quais de bus ;
- La réfection de l'Impasse des Brocquets avec la pose d'un caniveau central pour supprimer les eaux de ruissellement provenant de la route de Boulogne (travaux prévus le 28 janvier) ;
- La réfection des trottoirs dégradés et des bordurations route de Boulogne ;
- La réfection du Chemin Borgnon.

La mise en concurrence par la voie d'une consultation des entreprises nous a permis de réduire de 70 000 € la facture par rapport au devis initial.

Le second programme pluriannuel de réfection de la voirie sera lancé dès cette année 2019. Pour ce programme, nous avons fait le choix de mutualiser le marché de maîtrise d'œuvre avec la Ville de Saint-Omer qui réalise le pilotage de ce marché. J'en profite donc pour remercier ce soir son Maire, François DECOSTER et ses services qui ont accepté de nous accompagner dans cette démarche en vue de passer un marché commun.

Ce programme s'étalera sur 3 ans et concernera plus d'une dizaine de voiries, en plus de celles déjà indiquées précédemment, à savoir la rue de la Paix, la rue Pasteur, la rue de Lorraine, la rue du Dauphiné, la rue du Marais, la rue des Chartreux, l'Impasse du Bras pour ne citer qu'elles. Bien entendu, les travaux seront engagés en tenant compte des priorités et des éventuelles interventions préalables de la CAPSO pour le renouvellement des canalisations.

Enfin, dans le cadre de sa programmation 2019, le Département devrait renouveler la couche de roulement de l'Avenue Joffre et de la RD 208 entre le haut de la rue du Milou jusque le giratoire de la RD 942 à l'entrée de la Zone d'Activités.

Rapidement, je voudrais vous énumérer, de façon non exhaustive, quelques aménagements réalisés en régie par nos Services Techniques, et plus particulièrement par le Service Bâtiments, toujours dans la volonté d'améliorer votre cadre de vie et dans le souci d'agir au mieux de l'intérêt général de nos concitoyens :

- La mise en place d'une cuisine centrale qui offre désormais pour les trois groupes scolaires un seul et même menu. Ce nouveau modèle de fonctionnement va nous permettre de travailler plus efficacement sur l'élaboration du plan d'équilibre

alimentaire et les enjeux inhérents à la part des produits bio et locaux dans la préparation des repas. La cuisine confectionne en moyenne 230 repas par service ;

- L'aménagement ou la rénovation d'équipements affectés aux associations sportives comme ceux du Tennis Club Léon Milbled, l'aménagement d'un club-house pour les Archers de la « Saint-Martinoise » au Complexe Sportif du Rivage, ainsi que pour les pongistes au Complexe Sportif de Tatinghem ;
- L'installation de divers mobiliers urbains, notamment deux abris bus supplémentaires route de Boulogne et rue de Calais face à la Croix Pélerine ;
- Le rafraîchissement des vestiaires de la Salle de Basket René Hédin ;
- Le réaménagement des espaces communs de la Résidence du Chemin Vert ;
- L'étude de modélisation hydraulique et hydrologique des aménagements pour lutter contre les inondations notamment rue Poques, rue du Tournoi et autour du Giratoire Conforama. Les premiers éléments de restitution de cette étude sont très intéressants dans la mesure où ils laisseraient entrevoir la perspective de solutions non contraintes de travaux lourds et onéreux pour la Commune.

L'amélioration du cadre de vie, c'est aussi le travail quotidien réalisé par nos équipes municipales et parmi elles, je souhaite dire quelques mots sur l'action du service Espaces Verts et la Cellule de Propreté. Lorsque nous avons fusionné en 2016, seule la Ville de Saint-Martin-au-Laërt bénéficiait d'une fleur obtenue en 2014 au titre de la labellisation Villes et Villages Fleuris. L'objectif logique était donc de garder cette fleur et de réussir à obtenir cette reconnaissance à l'échelle de toute la Commune. J'ai le plaisir de vous informer que c'est désormais chose faite puisque le Jury Régional de Fleurissement des Hauts-de-France nous a fait part, fin 2018, de sa décision de maintenir le Label « 1 Fleur » et de l'étendre à l'ensemble de la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem. Je tiens à remercier chaleureusement les responsables et agents du service Espaces Verts et Propreté de la Commune qui ont su, avec talent et professionnalisme, relever ce challenge sous l'autorité d'Alexandre SANNIER, Adjoint délégué. Leur travail quotidien dans nos rues et nos espaces publics contribue indéniablement à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à rendre encore plus accueillante notre Ville. Vous en êtes chaque jour les premiers témoins. Ces mêmes remerciements, je les adresse à l'ensemble des agents municipaux qui œuvrent au quotidien dans la multitude des missions qui leur sont dévolues pour offrir un service public de proximité de qualité. Merci du fond du cœur Mesdames et Messieurs les agents territoriaux. Bravo et merci à Benoît BEHAGUE pour la qualité de la vidéo qui vous a été projetée.

Je vous ai fait part, quelques instants plus tôt, des différents projets et actions municipales en cours ou à venir, lesquelles doivent s'inscrire en cohérence avec une logique d'aménagement définie à l'échelle d'un territoire plus large. C'est le rôle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont l'arrêt de projet a été soumis aux Conseils Municipaux concernés au cours de l'année 2018. Cet arrêt de projet, soumis à l'avis de notre Conseil Municipal le 29 juin 2018, a reçu un avis favorable à une large majorité des conseillers présents lors de cette séance. Il faut souligner que le futur PLUi ne prévoit pas de changements notables par rapport aux précédents documents et confirme les zones urbanisables qui ont été identifiées depuis de nombreuses années pour le développement de la Commune. Principalement, ce sont deux secteurs qui sont concernés par un développement urbain futur : le secteur du Potendal sur Saint-Martin-au-Laërt et la zone des Marnières sur Tatinghem. L'aménagement de ces secteurs est essentiel pour le développement harmonieux de la Commune, et je compte objectivement sur la bonne volonté et l'intelligence des uns et des autres pour que nous puissions, dans un avenir proche, entreprendre le développement concret de ces secteurs et notamment celui du Potendal où les études et les orientations d'aménagement ont été engagées et réalisées depuis longtemps.

Cette attractivité se mesure aussi à l'aune du tissu associatif riche et dense présent sur notre Commune. C'est, je le crois sincèrement, la traduction d'une politique municipale, en la matière, qui a toujours été attentive et soucieuse de répondre aux besoins des associations qui sont au cœur de nos vies quotidiennes mais qui, pour une grande majorité d'entre elles, souffrent de plus en plus d'un manque criant de moyens. C'est pourquoi, à l'issue de la fusion, j'ai considéré, malgré les impératifs de rigueur budgétaire qui s'imposaient à nous, qu'il était indispensable de maintenir le niveau de subvention des associations et même de l'augmenter, parfois significativement, pour les associations de Tatinghem notamment afin d'atteindre à terme un juste équilibre entre toutes les associations de la Commune Nouvelle. Quelques collègues, il est vrai, auraient souhaité, par l'application de critères, justifier prendre à certaines pour donner un peu plus à d'autres. Ce n'est pas ma conception de la justice et d'ailleurs je proposerai au Conseil Municipal lors de l'examen du Budget 2019, de poursuivre ce travail progressif d'ajustement. Cette aide communale aux associations passe aussi par la mise à disposition quotidienne des multiples équipements municipaux tels que : la Salle de Sports René Hédin, le Complexe Sportif Municipal du Rivage, la Maison du Rivage, cette Salle Anicet Choquet, la Salle Victor Guilbert, la Salle Marguerite Grare ou encore le Complexe Sportif et Polyvalent route de Boulogne pour ne citer que ces principaux équipements. Vous me permettrez toutefois de m'arrêter sur ce dernier équipement auquel il me semble naturel et légitime d'attribuer à l'avenir un autre nom que celui de Complexe Sportif et Polyvalent. Je proposerai ainsi, lors d'une prochaine réunion de notre Conseil Municipal, de donner à cet



ensemble polyvalent le nom de celui qui en est à l'origine, c'est-à-dire Gilbert Liévin, qui a été Maire de la Commune de Tatinghem de 1983 à 1995 et qui demeure Maire Honoraire à ce jour.

Au-delà de son engagement public, Gilbert Liévin s'est également beaucoup investi en faveur du monde associatif puisqu'il créa en 1956 l'Amicale Laïque. Cette association emblématique de la Commune Déléguée de Tatinghem, au même titre que le TALC, regroupe plus d'une centaine d'adhérents au sein de 6 sections sportives ; elle est aujourd'hui présidée par notre Collègue Hervé FERARE.

Vous comprendrez dès lors qu'il est tout, sauf illégitime, de parler demain du Complexe Sportif et Polyvalent Gilbert Liévin en hommage et en reconnaissance à celui qui en est en quelque sorte le père et dont profitent, aujourd'hui et chaque jour, les nombreuses associations de la Commune.

Mon propos ne saurait s'achever sur l'Action Municipale sans parler de notre jeunesse, des activités et animations diverses qui lui sont proposées. Ainsi, deux Centres aérés, l'un Municipal et l'autre Associatif, accueillent nos jeunes durant l'été mais aussi pendant les petites vacances pour le Centre Communal. Sur les deux structures, ce sont près de 350 enfants qui ont été accueillis durant l'été 2018. Pour la première fois, un partenariat appelé « projet inclusion » a été mis en place avec l'IME de Longuenesse. Cette intégration a parfaitement fonctionné pour le groupe de jeunes accueillis avec leurs éducateurs. Je ne peux que souhaiter et encourager le renouvellement de cet échange favorisant l'accueil de jeunes porteurs de handicap en milieu ordinaire.

Le service jeunesse de la Commune, c'est aussi les « Mercredis Malins ». Avec la fin de la réforme des rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours, la Municipalité a souhaité très vite proposer aux parents la possibilité d'accueillir les enfants le mercredi matin. Lors de sa réunion du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature des conventions avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF, validant l'intégration des « Mercredis Malins » dans le plan Mercredi et assurant ainsi une pérennisation de cet Accueil Collectif de Mineurs.

L'année 2018 a également été marquée par le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes, le premier à l'échelle de la Commune Nouvelle comme je l'ai indiqué au début de mon propos ; c'est pourquoi je ne développerai pas davantage.

Vous le voyez, même si nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru et du travail réalisé, la feuille de route de l'équipe municipale sera pour les mois qui arrivent, et jusque la fin du mandat, particulièrement copieuse et ambitieuse ; elle mobilisera toutes les forces et toutes les énergies et notamment celles de nos agents, des services administratifs comme techniques.

Quelques mots maintenant, si vous me le permettez, prenant ma casquette de Vice-Président de la CAPSO en charge du Développement Economique, pour saluer l'excellence du travail réalisé cette année encore par Jean BETREMIEUX, Directeur de la Maison du Développement Economique et ses collaborateurs au service de l'attractivité économique du Pays de Saint-Omer.

Je pourrais évoquer de très nombreux dossiers et projets, vous donner une multitude de chiffres pour illustrer la vitalité du tissu économique de notre intercommunalité. Je n'en citerai que deux :

- Bien entendu, la bonne nouvelle, c'est la signature de la reprise du site d'Arjowiggins, à Wizernes, par la Société Wizpaper créée par Henri BREBAN et ses enfants. Oui, nous avons eu raison d'y croire ; oui, nous avons eu raison d'être déterminés et de ne jamais baisser les bras malgré de multiples aléas et rebondissements.

Au final, un projet de 16 millions d'euros d'investissement cofinancés à hauteur de 900 000 euros par la CAPSO ; 80 emplois créés très rapidement et plusieurs dizaines possibles à moyen terme avec une mise en route de l'outil industriel qui est effective. Merci à Henri BREBAN et à tous les acteurs de ce dossier qui ont permis cet heureux dénouement après des mois et des mois d'attente et de mobilisation. En parlant de mobilisation, je veux redire et souligner celle déterminante des salariés du Syndicat de la CGT qui, dès l'annonce de la fermeture, ont mis en place une veille permanente à l'entrée du site qui a permis d'éviter le démantèlement et la fuite des machines, préservant ainsi toutes les chances d'une reprise.

- L'autre bonne nouvelle, c'est l'inversion significative de la courbe des chiffres du chômage dans notre bassin d'emploi : le taux de chômage y était de 12,6 % en 2013, il est aujourd'hui de 10,4 % contre 11,3 % en Région Hauts-de-France et 11,1 % dans le Pas-de-Calais.

Depuis 2016, sans comptabiliser les grands projets des Serres des Hauts-de-France, de la Brasserie Goudale ou encore de Wizpaper, notre intercommunalité a injecté 1,5 millions

d'euros au soutien de projets économiques, qui a généré 31,6 millions d'euros d'investissement privé et la création de 130 emplois. Notre stratégie de développement économique qui vise à accompagner les porteurs et les créateurs, à renforcer l'attractivité et la diversification économique de notre territoire n'est sûrement pas étrangère à ce bon résultat. Une vraie dynamique est désormais enclenchée avec un objectif, descendre rapidement en-dessous de 10 % du taux de chômage.

L'an dernier, je vous précisais que le Syndicat Mixte Lys Audomarois travaillait d'arrache-pied à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce vaste chantier est désormais achevé, le Schéma ayant été arrêté par le Comité Syndical le 13 Septembre 2018. J'ai plaisir à relever que notre document ne fait l'objet d'aucune observation majeure de la part des services de l'Etat, gage de la qualité du travail qui a été mené. Merci à Valérie ROUSSEL, Directrice du SMLA, à l'Agence d'Urbanisme et aux services de la DDTM pour leur aide technique, sans oublier mes collègues élus du SMLA pour la pertinence de leurs réflexions et contributions. J'en profite pour saluer le travail de nos agents de déchetteries qui ont à faire face, d'année en année, à une sensible augmentation des fréquentations et des tonnages.

J'ai également pour habitude au cours de cette soirée de vous livrer quelques impressions sur un territoire qui m'est cher, je veux bien entendu parler du Marais Audomarois. L'an dernier, je formulais le vœu que nous puissions, collectivement, maintenir une véritable ambition pour ce territoire d'exception au moment où nous allons prochainement solliciter le renouvellement de nos labels. A la lumière des événements de l'année 2018, je suis convaincu que pour y parvenir, il y aura un préalable indispensable à régler : celui de la prolifération du rat musqué que nous ne parvenons plus à réguler malgré d'importants moyens de lutte mécanique déployés depuis des années. Monsieur le Sous-Préfet, plus que jamais nous comptons sur vous et sur l'Etat pour nous aider à obtenir l'autorisation de lutter à nouveau chimiquement contre cette espèce invasive dans des conditions strictement encadrées, comme nous vous l'avons proposé en accord avec la profession agricole et en complément de la lutte mécanique. Il y va de l'avenir de nos producteurs comme de cette zone humide remarquable. D'autant que d'autres menaces se sont depuis invitées ; pour preuve, la découverte début octobre d'une station de Jussie, une plante aquatique invasive originaire d'Amérique du Sud, dont la prolifération menace directement la faune et favorise l'envasement du milieu. D'importants moyens humains ont dû être mobilisés afin de procéder à son arrachage. Parmi les bonnes nouvelles, par contre, la pose d'une nouvelle signalétique des rivières et le remplacement des plaques de secours 18 ont été réalisés dans le cadre du programme Leader. Merci à Luc BARBIER et à

toute l'équipe du Groupe Marais du Parc de veiller avec professionnalisme et passion à la préservation de notre joyau.

Pour vous livrer maintenant, comme il est de coutume, quelques informations sur l'actualité départementale, je cède bien volontiers le micro à ma Collègue et binôme Sophie WAROT, Conseillère Départementale et Présidente de Pas-de-Calais Tourisme et l'invite à me rejoindre. Avant qu'elle n'évoque de manière succincte notre action à l'échelle du Canton de Saint-Omer ces derniers mois, je veux souligner et saluer son engagement et son investissement de tous les instants auprès de nos habitants, des associations comme des Communes et de leurs élus. Elle fait véritablement honneur au mandat de Conseiller Départemental qui est un mandat de proximité par excellence. Sans exagération d'aucune sorte, je veux dire combien je mesure la chance d'avoir une collègue élue autant investie et soucieuse, en permanence, d'apporter une solution ou un début de réponse aux nombreuses sollicitations dont nous sommes chaque jour saisis. Un grand merci à toi Sophie pour ton travail, ta détermination, et toujours avec le Sourire !

Doucement mais progressivement, j'en arrive aux termes de mon intervention. Enfin, me direz-vous ! Mais avant de vous inviter à trinquer tous ensemble à 2019, il me faut encore adresser quelques remerciements :

- A vous, Monsieur le Sous-Préfet, qui incarnez si bien l'Etat de proximité, par votre écoute et votre disponibilité. Dommage qu'il n'y ait pas plus de Jean-Luc BLONDEL dans les ministères et au plus haut sommet de l'Etat ;
- A François DECOSTER, Président de la CAPSO ainsi qu'à ses services pour leur aide et leur accompagnement dans le traitement et le suivi de nos dossiers ;
- A Martine LEBLANC et à Bertrand SERGENT, respectivement Directeurs de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial et de la Maison Départementale des Solidarités de l'Audomarois et leurs collaborateurs dont l'expertise technique et la grande disponibilité nous sont très précieuses dans l'exercice de nos mandats de Conseillers Départementaux ;
- Merci aux Présidents et responsables des associations locales ainsi qu'à nos deux Comités des Fêtes pour votre engagement bénévole et désintéressé à l'animation de notre Ville à travers une multitude d'animations et d'activités quotidiennes comme d'évènements qui la font rayonner. En parlant d'évènement, je veux revenir sur les propos de Patrick TILLIER, Premier Adjoint, pour vous confirmer que nous allons effectivement renouer avec notre grande fête populaire et gratuite du 13 juillet que nous

avons pour habitude d'organiser depuis 2002 au Complexe Sportif Municipal du Rivage et qui rassemblait, chaque année, plusieurs milliers de spectateurs ravis. Pour cette relance, si je vous dis : « Gimme, Gimme, Gimme a man after midnight... », si je vous dis également : « T'es ok, t'es bath, t'es in... » ou si je vous dis enfin : « She is crazy like a fool, what about Daddy Cool... » By the rivers of Babylon, there we sat down... » Et oui, vous avez successivement reconnu ou peut-être pas, les groupes Abba, Ottawan et Boney M qui seront les têtes d'affiche de cette belle fête du 13 juillet qui se conclura par un feu d'artifices. On vous y attend bien entendu très nombreux.

- Merci enfin à nos proches qui acceptent et supportent notre engagement, merci à vous mes Chers Collègues du Conseil Municipal, pour les vœux que vous m'avez adressés par les voix de Patrick et d'Alexandre que je remercie pour leur intervention. Merci pour votre engagement et votre investissement au quotidien à mes côtés au service de nos concitoyens et de l'intérêt général. Je sais pouvoir compter sur votre fidélité et sur votre loyauté.

Mesdames, Messieurs, avant de clore mon propos, je me dois de vous faire une ultime confidence et mise au point. Non, je n'ai pas et n'ai jamais eu l'intention d'être candidat à Saint-Omer à l'occasion des prochaines échéances municipales, comme certains, enfin ils ne sont vraiment pas très nombreux, se plaisent à le répandre et à le propager abondamment depuis quelques temps, vous l'avez compris, une fois de plus dans le seul but de me vouloir du bien. Jusqu'à preuve du contraire, il y a à Saint-Omer un Maire en fonction, très investi pour sa ville qui, me semble-t-il, fait du bon boulot. Alors pourquoi en changer ?

Par contre, en toute honnêteté et transparence, je veux vous faire part ce soir de mon intention d'être candidat à ma propre succession en Mars 2020. Vous me connaissez maintenant, je ne suis pas Homme à agir de façon détournée.

Au cours de cette soirée, je vous ai exposé d'importants projets dont la phase de mise en œuvre se prolongera au-delà de 2020. Ce n'est pas pour moi la poursuite d'une consécration personnelle, mais bien celle d'un engagement sincère, fidèle et total au service des habitants de Tatinghem où j'ai été élu en 1995, de Saint-Martin-au-Laërt depuis 2001 et enfin de Saint-Martin-lez-Tatinghem depuis 2016.

Nous avons posé depuis la fusion, des fondations, je le crois, solides de la Commune Nouvelle dans un cadre organisationnel largement revisité. C'était une nécessité. Je pense qu'il est pour autant indispensable de les renforcer autour d'un projet politique commun, à l'occasion du

prochain renouvellement des Conseils Municipaux, pour le développement harmonieux et équilibré des nouvelles limites communales.

Dans un contexte et un environnement national de plus en plus complexe et incertain, je pense, modestement, être encore utile, de par mon expérience, de la connaissance des dossiers et des relations indispensable tissées durant toutes ces années aux responsabilités de l'exécutif municipal. Aussi, au sein d'une équipe forcément renouvelée et avec celles et ceux qui accepteront de m'accompagner, dans un véritable esprit de rassemblement à l'échelle de la seule Commune qui soit, c'est-à-dire celle de Saint-Martin-lez-Tatinghem, j'entends continuer à travailler pour l'avenir et l'intérêt général de notre Cité, avec le seul souci et la seule volonté de maintenir des relations apaisées.

J'aime à citer Emile de Girardin, Journaliste et homme politique français qui a dit : « Le plus respectable des sentiments est celui de la fidélité ». Chers Habitants de Saint-Martin-lez-Tatinghem, vous savez que ma fidélité vous est acquise, qu'elle ne vous a et ne vous fera jamais défaut. Comme je sais pouvoir compter sur votre fidélité et votre soutien.

A chacune et chacun d'entre vous, j'adresse, au nom du Conseil Municipal, et en mon nom personnel, des vœux de très bonne année 2019. Que ces douze prochains mois vous combent de bonheur personnel et professionnel et vous apportent de nombreuses satisfactions. Que cette année nouvelle se montre douce, rayonnante, généreuse et porteuse d'espoir pour tous les habitants du Pays de Saint-Omer comme de la Circonscription, et surtout qu'elle vous garde en excellente santé.

Bonne Année 2019 à vous toutes et à vous tous !

Bonne Année à la Ville de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM !

**Bertrand Petit**  
Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem  
Vice-Président du Département